



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
OLD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 111 ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 2023 DST 100

OBJET : Mise en place d'un sens unique

Rue de Guidel

Circulation réglementée

Du lundi 3 juillet 2023 au jeudi 13 juillet 2023

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

ARRETE

Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation, un sens unique de circulation sera mis en place rue de Guidel. Le sens de circulation sera autorisé du Sud vers le Nord.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise DLE OUEST.

Article 3 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

06 JUIL. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex